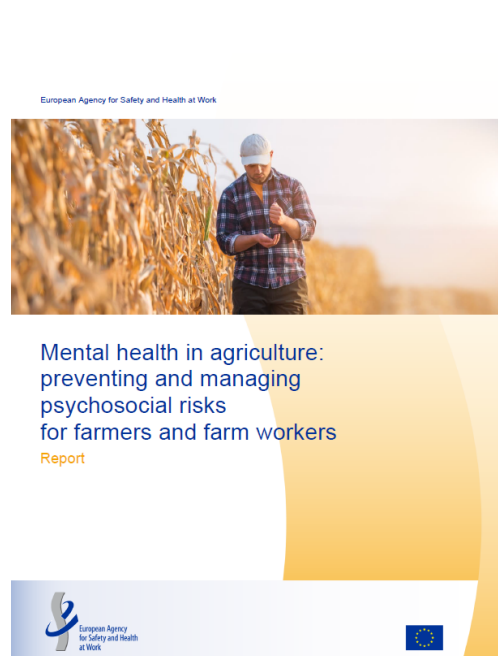


# Prévention et gestion des risques psychosociaux en agriculture

31 mars 2025



L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail a publié, en décembre 2024, un rapport sur la santé mentale des travailleurs agricoles (exploitants et salariés) dans l'Union européenne. Il s'inscrit dans une série d'analyses sectorielles sur les risques psychosociaux (RPS), la santé mentale des travailleurs, et les outils et politiques de prévention. Il identifie différents facteurs de stress en agriculture, en s'appuyant sur une large revue de littérature complétée par des entretiens.

Différents types de RPS sont recensés. Les risques physiques liés à la pénibilité des tâches et au rythme de travail sont associés au port de charges lourdes, aux gestes répétitifs, à l'exposition aux poussières, aux pesticides, au temps de travail important, au sommeil perturbé et insuffisant, etc. Ceux liés au contexte économique et professionnel dépendent de la réglementation, de la charge administrative, de l'insécurité financière, etc. Enfin, le cadre de vie et les relations sociales peuvent être à la source d'une troisième catégorie de risques (isolement, éloignement accru des pairs en zone rurale, accès limité aux services de santé, conflits familiaux, etc.). Ces différentes familles de RPS peuvent avoir divers impacts sur la santé mentale des actifs agricoles : surcharge cognitive, fatigue, *burn-out*, dépression, geste suicidaire, etc.

À l'échelle globale, la démographie agricole est un facteur qui aggrave les RPS. Le vieillissement des actifs accroît la prévalence de certaines maladies (arthrite, troubles musculo-squelettiques, affections cardiovasculaires, etc.), le mal-être qui en résulte, et il s'accompagne d'une augmentation de l'anxiété liée à la transmission de l'exploitation. Enfin, la diminution du nombre d'agriculteurs distend les liens entre pairs et marginalise les

exploitants au sein de leur environnement. Plusieurs facteurs de risque accru à l'avenir sont identifiés, comme le réchauffement et les aléas climatiques, la digitalisation de l'activité ou la restructuration des exploitations.

Différents dispositifs de prévention et d'accompagnement sont présentés, comme les lignes d'écoute, les services de remplacement ou la formation en santé mentale. Les auteurs recommandent d'agir sur les sources de stress en renforçant la stabilité économique et réglementaire du secteur, en ciblant les dispositifs d'aide ou de soutien sur les exploitations en difficulté ou en transition, en facilitant la transmission des exploitations, en adoptant un discours valorisant sur l'agriculture, etc.

Muriel Mahé, Centre d'études et de prospective

Source : [Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail](#)